

Réduction des redevances pour les réseaux privés 4G/5G à usages industriels



© 2023 Les Echos Publishing

La 5G permet aux entreprises de bénéficier d'un débit très élevé et donc d'améliorer la fiabilité des processus industriels qui s'appuient de plus en plus sur l'automatisation des systèmes de production. Mais pour gagner en efficacité et renforcer la sécurité des connexions, des industriels préfèrent disposer de leur propre réseau 5G. Or, un rapport de la mission 5G industrielle demandée par le gouvernement relevait l'an passé que le coût des redevances dues pour l'utilisation de fréquences sur la bande 2,6 GHz TDD, essentielles à la mise en place de réseaux privés 4G/5G dans l'industrie, était perçu comme un obstacle majeur à leur utilisation.

Une réduction importante pour les petites surfaces

Pour renforcer son action en faveur du développement de la 5G industrielle, le gouvernement vient de publier un décret réduisant substantiellement le montant des redevances dues pour l'utilisation de ce type de fréquences. Cette réduction peut atteindre un facteur supérieur à 100, en particulier pour les petites surfaces. Concrètement, pour mettre en œuvre des réseaux privés 4G/5G sur leurs implantations, les entreprises

doivent faire une demande à l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) qui devra s'assurer de la bonne coexistence entre ces réseaux privés avec les autres utilisateurs de fréquences sur le territoire national.

© 2022 Les Echos Publishing